DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE

PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU ET DE RACCORDEMENT DE L'USINE DE FORTRESS CELLULOSE SPÉCIALISÉE DE THURSO

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **2**

INTRODUCTION **3**

1. Objectifs visés et justification du projet **4**

2. Description du projet **5**

3. Coûts associés au projet **6**

4. Étude de faisabilité économique et impact sur les tarifs **8**
4.1 Étude de faisabilité économique du projet. **8**
4.2 Analyse de sensibilité **8**

5. Liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois **9**

6. Impact sur la qualité de prestation du service de distribution de gaz naturel **9**

7. Autres solutions envisagées **9**

8. Liste des principales normes techniques **10**

CONCLUSION **11**

INTRODUCTION

Gazifère souhaite réaliser un projet d'extension de son réseau gazier et ainsi rejoindre un secteur encore non desservi, situé à l'est du secteur urbain de Gatineau, à l'intérieur de sa franchise territoriale. Cette extension de réseau projetée servira à raccorder l'usine de Fortress Specialty Cellulose Inc., faisant affaires au Québec sous le nom de Fortress Cellulose Spécialisée (« Fortress »), établie dans la municipalité de Thurso (« l'usine Fortress »). Dans son ensemble, ce projet contribuera au développement économique de cette région en plus de permettre l'amélioration du bilan environnemental en déplaçant une consommation de mazout lourd vers le gaz naturel, une source d'énergie plus verte.

En vertu du paragraphe 1° de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (« le Règlement ») adopté en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Gazifère doit obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la « Régie ») pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou des actifs destinés à la distribution ainsi que pour étendre, modifier ou changer l'utilisation de son réseau de distribution dans le cadre d'un projet de distribution de gaz naturel d'un coût de 450 000 $ ou plus.

Conséquemment, Gazifère s'adresse à la Régie afin d'obtenir l'autorisation requise pour procéder à l'extension de son réseau de distribution et raccorder l'usine Fortress. Le coût total de ce projet (le « projet Thurso ») est estimé à 5 093 710 $. Cette demande est accompagnée des renseignements suivants :

- les objectifs visés et la justification du projet;
- la description du projet;
- les coûts associés au projet;
- l'étude de faisabilité économique et l'impact sur les tarifs;
- la liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois;
- l'impact sur la qualité de prestation du service de distribution de gaz naturel;
- les autres solutions envisagées;
- la liste des principales normes techniques.

1. OBJECTIFS VISÉS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet Thurso vise les objectifs suivants :

- procéder à l'extension du réseau de distribution de Gazifère sur une distance de 12 000 m à partir de l'est du secteur urbain de Gatineau;
- raccorder l'usine Fortress située à l'entrée ouest de la municipalité de Thurso;
- permettre à cette usine de convertir ses installations et d'adopter le gaz naturel; et
- favoriser la réduction des GES, améliorant ainsi le bilan environnemental de l'Outaouais.

Avantages environnementaux

Actuellement, l'usine Fortress utilise du mazout lourd pour le fonctionnement de son four à chaux qui consomme annuellement environ 10 698 353 litres de mazout, ce qui correspond à l'émission de 33 646,7 tCO_2 équivalent. Converti au gaz naturel, le four à chaux consommera 12 millions de mètres cubes, ce qui correspond à l'émission de 22 675,5 tCO_2 équivalent, réduisant ainsi du tiers (-32,6 %) les émissions de gaz à effet de serre, permettant un gain environnemental annuel de 10 971 tCO_2 équivalent.

Marché potentiel

Le projet Thurso permettra de positionner Gazifère favorablement pour une éventuelle desserte de la municipalité de Thurso. Une fois que le gaz naturel sera disponible à l'usine Fortress, Gazifère pourra évaluer le potentiel de développement pour les marchés de la conversion et de la nouvelle construction du secteur. Gazifère procédera alors à des analyses de rentabilité distinctes sur la base des critères de rentabilité établis par la Régie.

La Ville de Thurso et la MRC de Papineau ont fait part à Gazifère de leur appui au projet de prolongement du réseau gazier. Veuillez vous référer à la pièce GI-1, document 1.1, à cet égard.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet Thurso consiste en la construction d'une conduite maîtresse d'un diamètre de 8'' en acier, opérant à une pression de 470 lbs/po^2 (3 240 kPa), et ce, sur une distance de 12 000 mètres. Le réseau le plus près de l'usine, doté d'une conduite de 8'' en acier, est situé à la sortie est de la municipalité de Gatineau, dans le secteur de Masson-Angers. La nouvelle conduite sera installée à l'intérieur de l'emprise des rues des municipalités et des routes du ministère du Transport du Québec (chemin Montréal Est et route 148), entre Gatineau et Thurso. La rivière des Outaouais borde le côté sud du trajet prévu. Une carte du projet est présentée à la pièce GI-1, document 1.2.

Le client à raccorder au réseau gazier

La compagnie mère de Fortress, Fortress Paper Ltd, est un producteur mondial de pâte cellulosique, de papiers spéciaux et de produits liés à la sécurité. Elle regroupe trois divisions, dont Fortress, et ses activités se répartissent dans les trois secteurs suivants :

- celui des papiers pour usages spéciaux, à l'usine de Dresden, en Allemagne;
- celui des produits de papier de sécurité, à l'usine Landqart en Suisse. On y fabrique notamment du papier pour les billets de banque, les passeports et les visas, ainsi que d'autres produits conçus à des fins de protection des marques et de sécurité; et
- celui de la pâte à dissoudre, à l'usine Fortress de Thurso, au Québec. Fortress emploie environ 334 personnes dans l'Outaouais.

La production annuelle de pâte à dissoudre de l'usine Fortress de Thurso atteint les 200 000 tonnes métriques. La pâte à dissoudre (rayonne) est une composante de nombreux produits. On la retrouve dans les textiles, les matériaux d'aménagement et de décoration, les fournitures médicales et chirurgicales, plusieurs types d'emballages, etc. La pâte à dissoudre est biodégradable et dans l'industrie du textile, elle est considérée comme un substitut du coton.

L'usine Fortress de Thurso procédera prochainement à la mise en opération d'une nouvelle centrale de cogénération (centrale thermique à la biomasse) installée à proximité de ses installations actuelles. L'envergure du projet de cogénération a récemment permis à cette

dernière de faire son entrée dans le secteur de la production d'énergie renouvelable puisqu'elle vient de conclure, avec Hydro-Québec, une entente d'approvisionnement en énergie électrique, d'une puissance nette de 18,8 mégawatts, pour une période de 15 ans. Cette entente contribuera à assurer la durabilité et la stabilité financière de l'usine Fortress.

Considérant l'ampleur du projet, Gazifère a conclu une entente avec la compagnie Fortress Specialty Cellulose Inc. qui exploite l'usine Fortress (« l'Entente »). Puisque le client désirait éviter le paiement d'une contribution financière avant le début des travaux, il a privilégié l'option d'être desservi en vertu du tarif 1 (service général) jusqu'à ce que la valeur actuelle nette du projet se chiffre à zéro. Selon les coûts prévus pour la réalisation du projet et les volumes de consommation estimés par le client, la période contractuelle a donc été établie à 8 ans et 3 mois. Après que le projet aura atteint le seuil de rentabilité, c'est-à-dire après cette période de 8 ans et 3 mois, le client aura droit au tarif le plus avantageux selon les *Conditions de service et Tarif*. Selon les informations dont nous disposons, incluant les besoins actuels du client, le tarif le plus avantageux auquel le client aurait droit est le tarif 5. Conséquemment, l'Entente prévoit que le client sera desservi en vertu du tarif 1 pendant la période contractuelle et qu'il aura droit au tarif le plus avantageux après cette période. L'Entente prévoit aussi la possibilité pour Gazifère d'exiger une contribution financière suite à la signature de l'Entente ainsi que les modalités afférentes au paiement de celle-ci ou une réduction de la période pendant laquelle le client sera desservi en vertu du tarif 1 si les volumes réels consommés par celui-ci ou les coûts réels du projet modifient la période requise pour atteindre le seuil de rentabilité du projet. Veuillez vous référer à l'Entente, à la pièce GI-1, document 1.3, pour plus de détails à cet égard.

3. <u>COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET</u>

La construction débutera à l'été 2013 pour se terminer environ 14 à 16 semaines plus tard, soit vers le mois de décembre. La construction du projet sera réalisée par la compagnie AECON Utilities, sous-traitante de Gazifère, qui est mandatée pour effectuer les travaux d'installation de

conduites dans les délais prescrits selon les plans et spécifications de Gazifère et conformément aux normes techniques d'Enbridge Gas Distribution.

Le tableau suivant présente le calendrier projeté du projet.

Calendrier projeté

Activités	Début	Fin
Signature d'une entente entre Gazifère et Fortress	Mars 2013	Avril 2013
Dépôt de la demande d'autorisation préalable, de la demande d'exclusion et décisions de la Régie	Avril 2013	Mi-juillet 2013
Autres autorisations	Mars 2013	Août 2013
Préparation plans	Mars 2013	Août 2013
Obtention des permis de construction municipaux	Avril 2013	Août 2013
Commande et livraison des matériaux	Juin 2013	Août 2013
Construction	Août 2013	Décembre 2013
Mise en gaz	Décembre 2013	Décembre 2013

Le tableau suivant présente les coûts prévus d'investissements associés au projet Thurso.

Coûts prévus d'investissement

Items	Coûts
Conduites principales	4 728 755 $
Branchement	251 955 $
Compteur	113 000 $
Total	5 093 710 $

4. ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS

4.1 Étude de faisabilité économique du projet.

L'étude économique permet de conclure que le projet Thurso, selon les conditions prévues à l'entente conclue avec la compagnie, génère une valeur actuelle nette positive se chiffrant à 1 213 471 $ et un taux de rendement interne de 9,95 %. L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce GI-1, document 2. Dans cette analyse, le client est desservi en vertu du tarif 1 pour une période de 8 ans et 3 mois et en vertu du tarif 5 pour une période de 6 ans et 9 mois.

4.2 Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du projet Thurso en fonction de la variation des volumes de vente et des coûts de construction.

Sensibilité	TRI (%)	VAN ($)	Période contractuelle au tarif 1 pour obtenir une VAN positive	Contribution requise pour maintenir la période contractuelle à 8 ans et 3 mois ($)
Volumes :				
80%	7,75%	657 151	11 ans et 0 mois	1 016 105
120%	12,16%	1 733 972	6 ans et 8 mois	s/o
Coûts :				
-10%	11,30%	1 398 033	7 ans et 4 mois	s/o
+10%	8,95%	1 061 061	9 ans et 4 mois	478 014
Coûts +10% et Volumes -20%	6,93%	470 746	12 ans et 6 mois	1 525 476

5. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

Outre les autorisations de la Régie, le projet Thurso nécessite l'obtention des permis suivants :

- un permis du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- un permis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);
- un permis de construction de la Ville de Gatineau;
- un permis de la Ville de Thurso;
- un permis de la municipalité de Lochaber, partie Ouest; et
- un permis de Pêche et Océans (protection des eaux navigables).

Gazifère n'anticipe aucun obstacle dans l'obtention de ces différents permis et a déjà en main le permis du MDDEFP.

6. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Le projet Thurso permet à Gazifère d'augmenter les volumes distribués en ajoutant un important client à sa clientèle. Gazifère considère que la réalisation de ce projet n'aura aucun impact sur la qualité de prestation de service à sa clientèle actuelle.

7. AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Pour la réalisation de cette extension de réseau et ce raccordement, Gazifère a choisi le tracé tel que retrouvé à la carte présentée à la pièce GI-1, document 1.2, puisqu'il est significativement plus court que l'autre tracé possible via l'autoroute 50. Ce tracé alternatif aurait été d'une distance d'environ 26 000 mètres versus celui retenu d'une distance de 12 000 mètres. L'option

sélectionnée permet donc à Gazifère de réduire la longueur de conduite à installer, de raccourcir les délais de construction et, en conséquence, de minimiser les coûts du projet.

8. LISTE DES PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

Ce projet sera planifié et construit conformément à l'ensemble de la réglementation applicable, notamment conformément aux exigences de la dernière édition disponible de la norme CSA Z662 – *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz* ainsi qu'au Règlement sur le gaz et la sécurité publique, qui intègre les exigences des codes applicables de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).

Les données techniques des conduites sont présentées ci-dessous :

Conduite	Classe	Longueur (m)
219,1 mm en acier	3 240 kPa	12 000

La réalisation de ce projet nécessitera l'installation d'une conduite de 12 000 mètres qui sera exploitée à une pression de 470 lbs/po^2 (3 240 kPa).

Il est à noter que les diamètres de conduite ont été déterminés sur la base des équipements qui seront convertis et en tenant compte de la diversité de l'utilisation du client. Cette extension de réseau permettrait de répondre aux besoins en gaz naturel du client et de la municipalité de Thurso, le cas échéant.

CONCLUSION

Par le prolongement de son réseau gazier, Gazifère désire raccorder un important client industriel à son réseau, permettre à ce client d'utiliser une source d'énergie dégageant moins de CO_2 que d'autres sources plus polluantes et contribuer au développement économique de la région de Thurso.

Gazifère demande donc à la Régie de l'autoriser à procéder à l'extension de son réseau de distribution sur une distance de 12 000 m et de procéder au branchement de l'usine Fortress.